

**ANNEXE**

**CHARTRE 2013-2025**

**JANVIER  
2014**

# *Tableau de concordance Chartre - Agenda 21 de territoire*

DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE



**Parc  
naturel  
régional  
des Boucles de  
la Seine Normande**

**Une autre vie s'invente ici**



La France s'est engagée à Rio en 1992, lors de la conférence sur l'environnement et le développement, à mettre en œuvre l'Agenda 21 issu de ses travaux. La déclaration de Rio mettait en avant le rôle essentiel qui revient aux territoires et aux collectivités locales en matière de développement durable. C'est ainsi qu'à chaque niveau de collectivité, revient la responsabilité d'élaborer, pour son territoire, et de mettre en œuvre, un programme d'action répondant aux principes de l'Agenda 21.

Cet engagement est inscrit dans la stratégie nationale de développement durable, dans laquelle l'État a décidé de favoriser la mise en place de 500 Agendas 21 locaux en 5 ans, notamment sur les territoires bénéficiant d'une aide publique comme les grands projets urbains, les Parcs naturels régionaux, les groupements de Communes, ainsi que les Pays ou Agglomérations dans le cadre de contrats territoriaux.

Dans cet objectif, il est apparu nécessaire de proposer aux acteurs concernés de s'accorder sur un "cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux". Ce cadre de référence regroupe les ambitions du développement durable pour un territoire autour de dix points clefs :

## CINQ FINALITÉS ESSENTIELLES

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
3. Epanouissement de tous les êtres humains ;
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
5. Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

## CINQ ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DE LA DÉMARCHÉ

1. La participation des acteurs
2. L'organisation du pilotage
3. La transversalité des approches
4. L'évaluation partagée
5. Une stratégie d'amélioration continue

Le Syndicat mixte du Parc a donc élaboré la charte au regard du cadre de référence élaboré par le Ministère en charge de l'environnement et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en établissant un tableau de bord qui permettra en outre de faciliter le dispositif d'évaluation de la charte via des procédures de suivi des indicateurs.

## Architecture des tableaux

### LES 5 FINALITÉS ESSENTIELLES ET LES 5 ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DE LA DÉMARCHÉ DÉCLINÉS EN 14 COLONNES DANS LES TABLEAUX CI-APRÈS

- **1<sup>ère</sup> colonne** : éléments du cadre de référence Agenda 21 et questions évaluatives
- **2<sup>e</sup> colonne** : actions déjà menées par le Parc dans le cadre de la charte 2001- 2011
- **3<sup>e</sup> colonne** : objectifs définis dans la charte 2013-2025
- **4<sup>e</sup> colonne** : actions prévues dans la charte 2013-2025
- **5<sup>e</sup> colonne** : référence à l'objectif de la charte correspondant
- **6<sup>e</sup> colonne** : indicateur retenu par rapport à l'objectif
- **7<sup>e</sup> colonne** : valeur initiale retenue par rapport à l'indicateur et connue en début de charte (état "zéro")
- **8<sup>e</sup> colonne** : valeur cible retenue par rapport à l'indicateur et à atteindre en fin de charte
- **9<sup>e</sup> colonne** : source des données à recueillir pour alimenter l'indicateur
- **10<sup>e</sup> colonne** : personne chargée de la collecte des données au sein du Syndicat mixte du Parc

- **11<sup>e</sup> colonne** : périodicité de la collecte des données renseignant la fréquence des évaluations intermédiaires
- **12<sup>e</sup> colonne** : possibilité de localiser et cartographier l'indicateur (OUI / NON)
- **13<sup>e</sup> colonne** : indicateur stratégique, synthétique, complexe... devant disposer d'une fiche de renseignement (OUI / NON)
- **14<sup>e</sup> colonne** : indicateur à intégrer dans un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre de la charte et de suivi de l'évolution du territoire (OUI / NON)

## **Les 5 finalités essentielles** du cadre de référence Agenda 21

**Page 4**

## **Les 5 éléments déterminants** de démarche du cadre de référence Agenda 21

**Page 28**

# Les 5 finalités essentielles du cadre de référence Agenda 21

FINALITÉ 1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE				
Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
La charte s'est-elle fixée des objectifs quantifiés de lutte contre le changement climatique ?	-	Développer les filières courtes innovantes et encourager la consommation des produits du terroir	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maintenir et développer une production de matériaux durable et intégrée au territoire</li> <li>■ Economiser et optimiser l'utilisation de la ressource en granulats</li> <li>■ Développer le recyclage des déchets et matériaux sur le territoire et développer leur réutilisation</li> <li>■ Développer les filières courtes pour le bois d'œuvre local</li> <li>■ Dynamiser et consolider les initiatives de production locale en mettant les acteurs en réseau</li> <li>■ Promouvoir l'utilisation des matériaux locaux en développant la formation des professionnels à leur utilisation</li> <li>■ Promouvoir l'innovation dans l'utilisation des matières premières du territoire</li> </ul>	2.1.2
		Organiser l'offre de transport autour des pôles et services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Structurer les mobilités en promouvant la mobilité durable</li> <li>■ Développer les transports alternatifs à la voiture</li> <li>■ Développer le transport collectif</li> <li>■ Proposer des déplacements combinés efficaces</li> <li>■ Limiter les déplacements par le développement du télétravail et la mise en place de télé-centres</li> <li>■ Identifier les flux de déplacement</li> </ul>	2.2.3
		Limiter la consommation d'énergies fossiles et développer les énergies alternatives	-	2.6
		Renforcer l'efficacité énergétique des activités et des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accompagner les collectivités dans la réduction de leurs consommations énergétiques</li> <li>■ Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction de leurs consommations énergétiques, et développer l'autonomie fourragère des exploitations.</li> <li>■ Accompagner les acteurs artisanaux, commerciaux, les PME et les PMI dans la réduction de leurs consommations énergétiques</li> </ul>	2.6.1
		Développer les énergies renouvelables dans le respect des spécificités du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer et structurer les filières de valorisation énergétique de la biomasse</li> <li>■ Développer la filière bois-énergie</li> <li>■ Développer l'énergie solaire</li> <li>■ Accompagner la mise en application des nouvelles réglementations thermiques liées aux bâtiments</li> <li>■ Développer un outil d'accompagnement permettant au Syndicat mixte du Parc de vérifier l'adéquation des projets de valorisation énergétique de la biomasse vis-à-vis de l'engagement de la charte de préserver la qualité de l'air</li> </ul>	2.6.2
		Développer la connaissance du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Alimenter la collecte de données sur le changement climatique</li> </ul>	3.1.1
La charte intègre-t-elle un plan climat ou équivalent ?	-	Renforcer l'efficacité énergétique des activités et des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Engager une stratégie territoriale de lutte contre le changement climatique et de maîtrise de l'énergie notamment en élaborant un Plan Climat Territorial sur le territoire</li> </ul>	2.6.1
Les politiques territoriales structurantes ont-elles été mises en cohérence avec le plan climat ou son équivalent ?	-	-	-	-
Le Parc naturel régional est-il exemplaire dans ses pratiques internes (réduction des GES, plan mobilité..) ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diagnostic de la consommation énergétique des bâtiments</li> <li>■ Plan de programmation</li> <li>■ Prise en compte de critères "énergie" dans les achats</li> </ul>	Garantir l'exemplarité du Syndicat mixte en manquant un Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Garantir l'exemplarité environnementale du Syndicat mixte en adoptant un Système de Management Environnemental.</li> </ul>	2.4.1

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Evolution du nombre d'entreprises de transformation du bois sur le territoire	Donnée à construire avec les partenaires => la valeur sera calculée pour 2013	Maintien	Diagnostic charte forestière	PnrBSN	Mi-chartre fin de charte	-	-	-
Nombre de communes desservies par des transports collectifs	27 communes du périmètre (bus)	44 communes (+ 11 communes projet bus Yvetot + 6 plateformes covoiturage)	Données des Communautés de communes, Départements	PnrBSN	Mi-chartre fin de charte	-	-	✓
Proportion des énergies renouvelables dans la consommation du territoire	La valeur sera calculée en 2013	Augmentation	PCET des Départements / SRCAE / ADEME	PnrBSN	Fin de charte	✓	✓	-
Evolution des émissions de GES à l'échelle du territoire	2,89 MTeqCO <sup>2</sup> en 2010	Respecter le protocole de Kyoto, soit 1,93 MTeqCO <sup>2</sup> en 2025						
Consommations énergétiques des collectivités et des entreprises	La valeur sera calculée en 2013	Diminution	PCET des Départements / SRCAE / ADEME	PnrBSN	Fin de charte	-	-	-
Suivi des installations de production d'énergie renouvelable locales	La valeur sera calculée en 2013	Augmentation	PCET des Départements / SRCAE / ADEME	PnrBSN	Fin de charte	-	-	✓
QE de l'objectif stratégique 3.1 : Evaluer la diffusion de la connaissance du territoire	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, BE, prestataires...)	Bureau d'étude / PnrBSN	Mi-chartre fin de charte	-	✓	✓
Consommations énergétiques des collectivités et des entreprises	La valeur sera calculée en 2013	Diminution	PCET des Départements / SRCAE / ADEME	PnrBSN	Fin de charte	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
Consommations énergétiques des collectivités et des entreprises	La valeur sera calculée en 2013	Diminution	PCET des Départements / SRCAE / ADEME	PnrBSN	Fin de charte	-	-	-

## FINALITÉ 2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
<p>La charte permet-elle de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire ?</p> <p>La charte permet-elle de protéger, gérer et aménager le capital paysager du territoire ?</p>	-	<p>Limiter l'artificialisation des sols</p>	-	1.1
		<p>Préserver les espaces agricoles et naturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sensibiliser les porteurs de projets quant aux impacts des projets d'aménagements et de construction</li> <li>■ Mener des projets exemplaires et innovants en matière de préservation du foncier</li> <li>■ Accompagner les collectivités</li> <li>■ Protéger les espaces agricoles et naturels</li> <li>■ Préserver les espaces stratégiques</li> </ul>	1.1.1
		<p>Limiter l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réduire l'impact des projets d'aménagements et de construction</li> <li>■ Limiter l'étalement urbain</li> </ul>	1.1.2
<p>La charte permet-elle une connaissance partagée de la biodiversité du territoire ?</p>	-	<p>Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sensibiliser tous les publics à la préservation des composantes de la trame verte et bleue</li> </ul>	1.3.1
		<p>Développer un programme volontariste en faveur de la nature ordinaire support de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer une pédagogie forte en direction des scolaires, du grand public, du personnel communal, des entreprises, des agriculteurs, des chasseurs, des élus communaux</li> </ul>	1.4.2
		<p>Diffuser et partager la connaissance du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Partager les ressources documentaires du territoire en favorisant l'interconnexion entre les centres de ressources</li> <li>■ Créer et développer des services d'accès et de diffusion de la connaissance</li> <li>■ Mettre en œuvre une infrastructure de partage de données géographiques</li> <li>■ Offrir aux Communes et aux Intercommunalités un accès privilégié l'information de leur territoire</li> </ul>	3.1.2
		<p>Développer la connaissance du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en réseau les ressources documentaires sur le territoire</li> <li>■ Renforcer la politique d'acquisition et de mutualisation des données de référence du territoire</li> </ul>	3.1.1
		<p>Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Créer une dynamique de réseau entre les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable</li> <li>■ Créer des outils pédagogiques</li> <li>■ Privilégier le contact avec le réel et la mise en situation dans les pratiques éducatives</li> <li>■ Accueillir les publics sur la maison du Parc et les informer sur le territoire, en créant sur place un centre d'interprétation</li> <li>■ Organiser des journées de lecture et de compréhension du territoire à l'intention des élus et des acteurs de l'aménagement et de la construction.</li> </ul>	3.2.1

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Evolution de l'artificialisation des sols	Augmentation moyenne de l'artificialisation des sols entre 1999 et 2009 = 9 %, soit 0,9 % par an	Aug. moy. de 2 à 4 % entre 2013 et 2025 : - territoires de SCoT = 3,75 % - hors territoires de SCoT : villages = 2 % ; pôles urbains secondaires = 2-3% ; pôles urbains = 3-4 %	MOS du PnrBSN, recensement population INSEE, données RGA + PAC	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	✓
Evolution de la consommation de foncier agricole	SAU = 46 583 ha en 2008 ; à réactualiser en 2013	Maintien	Données RGA + PAC	PnrBSN	Triennale mi-charte fin de charte	✓	✓	✓
Evolution des surfaces en prairies	26 595 hectares, soit 27 % du territoire	Maintien des 26 595 hectares, soit 27 % du territoire	MOS + autres données agricoles	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	✓
Cf. indicateur de l'objectif stratégique 1.1 : Evolution de l'artificialisation des sols	Augmentation moyenne de l'artificialisation des sols entre 1999 et 2009 = 9 %, soit 0,9 % par an	Aug. moy. de 2 à 4 % entre 2013 et 2025 : - territoires de SCoT = 3,75 % - hors territoires de SCoT : villages = 2 % ; pôles urbains secondaires = 2-3% ; pôles urbains = 3-4 %	MOS du PnrBSN, recensement population INSEE, données RGA + PAC	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	✓
Proportion de documents d'urbanisme et de planification ayant intégré et décliné la trame verte et bleue	Zéro (les TVB seront opérationnelles en 2013-14)	Tous les documents révisés pendant les trois dernières années de la charte intègrent la TVB	Grille d'analyse qualitative	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Proportion de collectivités locales engagées dans une démarche de gestion différenciée	Etat des lieux à faire en 2013 (mais a priori peu)	Un quart des collectivités engagées	Données des partenaires	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	✓
Cf. QE de l'objectif stratégique 3.1 : Evaluer la diffusion de la connaissance du territoire	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, BE prestataires...)	Bureau d'étude/PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	-
Cf. QE de l'objectif stratégique 3.1 : Evaluer la diffusion de la connaissance du territoire	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, BE prestataires...)	Bureau d'étude/PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	-
Cf. QE de l'objectif stratégique 3.2 : QE : Quelle perception les habitants ont-ils de la qualité de l'offre d'éducation à l'environnement et au territoire dans le Parc ?	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, prestataires...)	Bureau d'étude/PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	-

## FINALITÉ 2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES (SUITE)

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
<p><b>Une stratégie de préservation des espaces à enjeu et de constitution d'une trame écologique est-elle définie et mise en œuvre ?</b></p>		Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la trame verte et bleue (TVB)	-	1.3
		Intégrer systématiquement l'approche trame verte et bleue à toutes les opérations liées à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégrer et respecter les composantes de la TVB dans les documents d'urbanisme et de planification</li> <li>■ Améliorer les connaissances et le suivi des composantes et du fonctionnement de la TVB</li> <li>■ Faire de chaque intervenant sur le foncier un acteur positif de la TVB</li> <li>■ Favoriser l'acquisition foncière de terrains au cœur des réservoirs de biodiversité</li> <li>■ Mener des expériences de gestion conservatoire et de gestion des fonctionnalités</li> <li>■ Veiller au non-développement des espèces invasives et des pathologies</li> <li>■ Restaurer les espaces naturels dégradés ou artificialisés</li> <li>■ S'assurer de la continuité des corridors du territoire du PNR avec ceux des territoires voisins</li> <li>■ Développer la transparence écologique des infrastructures de transport</li> </ul>	1.3.1
		Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Bleue	Voir tableau des actions	1.3.2
		Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors de la Trame Verte	Voir tableau des actions	1.3.3
		Préserver les patrimoines naturels et culturels dans une approche globale et intégrée	-	1.4
		Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de grand estuaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer la mise en œuvre des outils de reconnaissance internationale</li> <li>■ Développer la mise en œuvre des outils et des plans de gestion environnementaux avec les divers acteurs</li> <li>■ Protéger les espaces et espèces remarquables en amont dans les documents d'urbanisme et de planification</li> <li>■ Développer l'acquisition foncière particulièrement dans les cœurs de nature</li> <li>■ Travailler en réseau et en cohérence avec les structures gestionnaires d'espaces naturels</li> <li>■ S'inscrire dans les programmes et réseaux existants</li> <li>■ Identifier, cartographier les milieux naturels remarquables dégradés, et dresser une typologie croisée des milieux et des types de dégradation subie</li> <li>■ Créer un groupe de travail avec les partenaires concernés pour piloter et suivre les restaurations</li> </ul>	1.4.1



Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Surface et linéaire d'éléments fragmentant	A calculer	Pas d'augmentation	MOS du PnrBSN	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	✓
Surface de zones humides	23 % du territoire en ZH, état hétérogène	Ne perdre aucun ha de zone humide durant la période de la charte	-	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	✓
Proportion de documents d'urbanisme et de planification ayant intégré et décliné la trame verte et bleue	Zéro (les TVB seront opérationnelles en 2013-14)	Tous les documents révisés pendant la période de charte	Grille d'analyse qualitative	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Nombre d'obstacles hydrauliques aménagés ou supprimés pour restaurer la continuité écologique et la circulation des espèces	Zéro au moment de la sortie de l'état initial des réseaux écologiques (année ?)	15 obstacles sur 7 cours d'eau	Réseau d'Obstacles à l'Écoulement (ONEMA)	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
Surface de zones humides contractualisée ou protégée	Surface calculée à partir des sous trame milieux herbacées et boisements humides	Maintien du niveau de contractualisation MAE et N2000 de 2011 soit 50 %, et 10 % de la surface en ZH protégée en plus	Bases de données Pnr et Etat	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Surface de pelouses et prairies xérophiles à mésophiles contractualisée ou protégée	Surface en contrat ou protégées prise dans les sous trames concernées	1) Pelouses : 25 % des surfaces contractualisées ou protégées 2) Prairies : 5 % de surfaces contractualisées	Bases de données Pnr et Etat	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
Linéaire boisé	2 738 km en 2009 (cf. MOS hors haies basses taillées)	Augmentation de 30 km	MOS du PnrBSN	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
QE: Evaluer la perception des habitants de la qualité du patrimoine naturel et culturel du territoire	-	-	Etat des lieux à construire	Bureau d'étude/PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
Surfaces acquises à des fins de gestion conservatoire	Surfaces en propriété des établissements publics de l'Etat, des collectivités, des associations de protection de l'environnement	Augmentation de 300 ha	Organismes fonciers, services de l'Etat	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓

## FINALITÉ 2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES (SUITE)

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
<p><b>La charte permet-elle de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire ?</b></p>	-	<p>Développer un programme volontariste en faveur de la nature ordinaire support de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identifier et faire une typologie des différents éléments constitutifs de la nature ordinaire</li> <li>■ Réaliser des inventaires de ces éléments afin de les intégrer et de les protéger dans les documents d'urbanisme</li> <li>■ Hiérarchiser les actions en fonction des urgences, des fonctionnalités, des connections avec les milieux naturels remarquables</li> <li>■ Rassembler les acteurs de la nature ordinaire par "bassin de vie" afin de réfléchir ensemble à une gestion alternative</li> <li>■ Promouvoir la prise en compte de la gestion cynégétique dans les pratiques agricoles</li> <li>■ Promouvoir les infrastructures écologiques auprès du monde agricole</li> <li>■ Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts communaux</li> </ul>	1.4.2

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Proportion de collectivités locales engagées dans une démarche de gestion différenciée	Etat des lieux à faire en 2013 (mais a priori peu)	Un quart des collectivités engagées	Données des partenaires Fredon, départements, CAUE	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	✓

## FINALITÉ 2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES (SUITE)

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
La charte permet-elle de protéger, gérer et aménager le capital paysager du territoire ?	-	Préserver et valoriser le paysage	-	1.2
		Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégrer des objectifs de qualité paysagère, urbaine, architecturale et environnementale dans les projets d'aménagement</li> <li>■ Inciter à des aménagements qualitatifs et cohérents notamment dans les espaces publics de bord de Seine, les entrées de Parc, les axes traversant et les lieux emblématiques du territoire</li> <li>■ Intégrer les éléments patrimoniaux et paysagers remarquables dans les projets, les documents d'aménagements et de planification</li> <li>■ Décliner les spécificités et les qualités paysagères des communes dans les projets d'aménagement et d'urbanisme</li> <li>■ Encourager la production et la plantation d'essences locales ainsi que l'utilisation de matériaux de construction locaux</li> <li>■ Définir en concertation avec le territoire les points noirs paysagers sur lesquels engager des actions de suppression, d'intégration ou de réhabilitation expérimentales</li> <li>■ Conforter la reconnaissance de la qualité paysagère du territoire via des outils de reconnaissance et de protection</li> <li>■ Garantir une meilleure prise en compte des paysages du Parc dans les projets industriels, portuaires et les carrières situés dans et à proximité du Parc</li> </ul>	1.2.1
		Décliner les stratégies paysagères par structures et unités paysagères	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prioriser les actions paysagères par unités territoriales</li> </ul>	1.2.2
		Faire cohabiter et intégrer l'habitat contemporain et bioclimatique au patrimoine bâti du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Promouvoir auprès des porteurs de projets la conception de bâti contemporain et bioclimatique déclinant des typologies et matériaux inspirés du patrimoine bâti existant</li> <li>■ Elaborer des règlements de documents d'urbanisme ou de chartes architecturales permettant le développement d'une architecture contemporaine élaborée avec des matériaux locaux</li> <li>■ Donner des avis sur les dossiers de demande de permis de construire et déclarations préalables</li> </ul>	1.2.3
		Réglementer la publicité et mettre en place une charte signalétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elaborer sur les communes concernées des règlements locaux de publicité</li> <li>■ Concevoir une Charte signalétique</li> <li>■ Développer une charte signalétique</li> </ul>	1.2.4
		Préserver et protéger les paysages et les patrimoines naturels et culturels dans une approche globale et intégrée	-	1.4
		Protéger et valoriser les patrimoines bâtis remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mener des inventaires croisés</li> <li>■ Réaliser des chantiers de restauration exemplaire</li> <li>■ Favoriser la réhabilitation et l'isolation énergétique en tenant compte des spécificités du bâti ancien</li> <li>■ Favoriser la mise en place de mesures de sauvegarde du patrimoine bâti</li> <li>■ Veiller à la préservation du patrimoine architectural et paysager des ensembles urbains emblématiques inscrits au plan de Parc</li> <li>■ Promouvoir et accompagner la création d'AMVAP dans les communes</li> <li>■ Susciter des motivations exemplaires en matière d'architecture, d'intégration urbaine et paysagère</li> <li>■ Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les inventaires réalisés</li> <li>■ Coordonner un programme de rénovation des lieux de mémoire</li> <li>■ Veiller à la conservation des patrimoines culturels exceptionnels repérés au plan de Parc</li> <li>■ Proposer aux propriétaires de patrimoine bâti des pistes pour le financement et les travaux</li> </ul>	1.4.3

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
QE: Evaluer la perception des habitants de leur cadre de vie	Etat des lieux = enquête/diagnostic de satisfaction auprès des habitants	Une augmentation significative du taux de satisfaction	Enquêtes auprès d'un panel représentatif d'habitants du territoire	Bureau d'étude/ PnrBSN	Fin de charte	✓	✓	-
Cf. QE de l'objectif stratégique 1.2 : Evaluer la perception des habitants de leur cadre de vie	Etat des lieux = enquête/diagnostic de satisfaction auprès des habitants	Une augmentation significative du taux de satisfaction	Enquêtes auprès d'un panel représentatif d'habitants du territoire	Bureau d'étude/ PnrBSN	Fin de charte	✓	✓	-
Cf. QE de l'objectif stratégique 1.2 : Evaluer la perception des habitants de leur cadre de vie	Etat des lieux = enquête/diagnostic de satisfaction auprès des habitants	Une augmentation significative du taux de satisfaction	Enquêtes auprès d'un panel représentatif d'habitants du territoire	Bureau d'étude/ PnrBSN	Fin de charte	✓	✓	-
Cf. QE de l'objectif stratégique 1.2 : Evaluer la perception des habitants de leur cadre de vie	Etat des lieux = enquête/diagnostic de satisfaction auprès des habitants	Une augmentation significative du taux de satisfaction	Enquêtes auprès d'un panel représentatif d'habitants du territoire	Bureau d'étude/ PnrBSN	Fin de charte	✓	✓	-
Nombre de communes en conformité avec la réglementation	A définir par un état des lieux	Démarche mise en œuvre sur 100 % des communes	Communes	PnrBSN	Triennale mi-charte fin de charte	-	-	✓
QE : Evaluer la perception des habitants de la qualité du patrimoine naturel et culturel du territoire	-	-	Etat des lieux à construire	Bureau d'étude/ PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	-
Nombre de projets de réhabilitation prenant en compte les caractéristiques architecturales traditionnelles du bâti existant	Sans objet	Augmentation	Grille d'analyse des dossier soumis à avis et conseil	PnrBSN	Annuelle	-	-	-

## FINALITÉ 2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES (SUITE)

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
<b>La charte intègre-t-elle une stratégie de préservation des ressources et de maîtrise des pollutions industrielles et domestiques ?</b>	-	Contribuer à une gestion équilibrée et durable des ressources naturelles	-	1.5
	-	Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en œuvre une gestion globale de l'eau à une échelle hydrographique cohérente</li> <li>■ Garantir la protection des captages d'eau potable</li> <li>■ Améliorer la qualité écologique des masses d'eau</li> <li>■ Promouvoir des pratiques et aménagements respectueux des ressources en eau et des milieux aquatiques, et participant à l'amélioration de leur qualité</li> </ul>	1.5.1
	-	Préserver et restaurer la qualité des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Contribuer à la mise en œuvre des réglementations à venir sur les sols</li> <li>■ Limiter les activités pouvant dégrader les sols</li> <li>■ Préserver les gisements tourbeux du territoire du Parc afin d'en empêcher leur conversion vers d'autres utilisations</li> <li>■ Promouvoir et expérimenter les pratiques respectueuses des fonctionnalités des sols</li> <li>■ Prévenir les ruissellements et l'érosion des sols en créant des aménagements d'hydraulique douce</li> <li>■ Expérimenter l'utilisation de techniques innovantes en matière de conservation des sols cultivés et des espaces verts</li> </ul>	1.5.2
	-	Préserver et restaurer la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Suivre la qualité de l'air à l'aide des stations installées sur le territoire du Parc</li> <li>■ Promouvoir les bonnes pratiques en matière de qualité de l'air intérieur et extérieur</li> </ul>	1.5.3
	-	Développer la connaissance du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réaliser un diagnostic sur la problématique des risques, pollutions et nuisances et mettre en œuvre des actions de prévention ciblées</li> </ul>	3.1.1
	-	Garantir l'adéquation entre les activités et le territoire	-	2.4
	-	Accompagner les entreprises dans une démarche d'amélioration environnementale continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accompagner les artisans, les commerçants, les PME dans des démarches de progrès environnementaux et de qualification en privilégiant les démarches collectives ou territoriales</li> <li>■ Accompagner les agriculteurs</li> <li>■ Inciter les acteurs touristiques</li> </ul>	2.4.3
	■ Engager les entreprises dans des certifications environnementales	Maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Eviter la création ou l'extension de carrières ou d'installation de dessalage des sédiments marins sur les zones n'ayant pas cette vocation</li> <li>■ Privilégier le recyclage des déchets inertes issus du BTP</li> <li>■ Evaluer l'impact de l'utilisation de granulats marins</li> <li>■ Poursuivre l'engagement des entreprises dans des certifications environnementales</li> <li>■ Limiter les nuisances liées au transport</li> <li>■ Systématiser les réhabilitations de carrière exemplaires dans une dynamique globale</li> </ul>	2.4.4
	■ Engager des entreprises dans des certifications environnementales	Maîtriser les impacts de l'activité portuaire et accompagner la reconversion de sites en milieu naturel ou agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Proposer et mettre en œuvre une vision globale des impacts des projets, des mesures d'accompagnement et compensatoires</li> <li>■ Reconvertir l'ensemble des chambres de dépôt du territoire du Parc (sauf celle de Tancarville et des écluses, dédiées au stockage des sédiments d'entretien du canal de Tancarville)</li> <li>■ Définir et mettre en œuvre la reconversion des chambres de dépôt "en sommeil"</li> <li>■ Poursuivre le remblaiement de ballastières avec des sédiments de dragage quand toutes les conditions le permettent</li> <li>■ Accompagner la réalisation du prolongement du grand canal du Havre jusqu'au canal de Tancarville : projet Emerhode</li> </ul>	2.4.5
	-	Développer les filières d'utilisation des matériaux locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Economiser et optimiser l'utilisation de la ressource en granulats</li> <li>■ Maintenir et développer une production de matériaux durable et intégrée au territoire</li> <li>■ Développer le recyclage des déchets et matériaux sur le territoire et développer leur réutilisation</li> </ul>	2.1.2

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Etat qualitatif et quantitatif des masses d'eau du territoire	Valeurs de la DCE (à préciser)	Atteindre le bon état écologique des affluents de la Seine traversant le Parc aux horizons 2019 (au lieu de 2021) ou 2025 (au lieu de 2027)	AESN	PnrBSN	3 ans (2015) mi-charte (2019) fin de charte (2025)	-	✓	✓
Cf. indicateur de l'objectif stratégique 1.5	Valeurs de la DCE (à préciser)	Atteindre le bon état écologique des affluents de la Seine traversant le Parc aux horizons 2019 (au lieu de 2021) ou 2025 (au lieu de 2027)	AESN	PnrBSN	3 ans (2015) mi-charte (2019) fin de charte (2025)	-	✓	✓
Proportion de sites et sols pollués identifiés comme points noirs ayant bénéficié d'une action de dépollution	2 options : 1) Les 9 points noirs recensés sur le Plan Parc 2) Diag. à faire dans les 3 premières années	Dépollution / élimination de tous les points noirs en fin de Charte	BASOL (BRGM), recensement des friches indus. de l'EPFN (2012), DREAL...	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Qualité de l'air mesurée aux stations Air Normand	Qualité de l'air en 2010 (dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, poussières, ozone, plomb, monoxyde de carbone, benzène)	Objectifs qualité de l'air en 2015	Air Normand, PRQA, SRCAE	Air Normand	Mi-charte fin de charte	✓	✓	✓
QE de l'objectif stratégique 3.1 : Evaluer la diffusion de la connaissance du territoire	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, BE prestataires...)	Bureau d'étude/ PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Nombre d'entreprises participant au concours organisé par le Parc	Données concours 2013	-	PnrBSN	PnrBSN	Triennale	✓	✓	-
Proportion d'entreprises ayant mis en œuvre des démarches de qualification environnementale	La valeur sera calculée en 2012 (cf. structures labellisatrices)	Augmentation	ISO, EMAS, ADEME, WWF...	PnrBSN	Triennale mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Proportion de l'agriculture biologique dans la production agricole du territoire	2009 : 289 ha soit 0,6 % de la SAU	6 % de la SAU en 2025 réévaluable à mi-charte selon le contexte	Cf. GRABHN	GRABHN	Triennale mi-charte fin de charte	✓	✓	✓
Proportion de surfaces réhabilitées en cohérence avec la charte / surfaces totales exploitées	Sans objet	100 %	Etat	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
Nombre de sites reconvertis en milieu naturel ou agricole	Cf Plan de Parc	Reconversion de tous les sites indiqués sur le Plan de Parc	GPMR, GPMH	PnrBSN	Mi-charte fin de charte			
Evolution du nombre d'entreprises de transformation du bois sur le territoire	Donnée à construire avec les partenaires => la valeur sera calculée pour 2013	Maintien	Diagnostic de la charte forestière	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	-

## FINALITÉ 2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES (SUITE)

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
Le parc naturel régional est-il exemplaire dans ses pratiques internes (gestion écologique des espaces, des bâtiments..) ?	-	Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux par une gestion globale et volontariste	■ Réaliser un diagnostic et un plan d'actions Eau de la Maison du Parc	1.5.1
		Préserver et restaurer la qualité des sols	■ Mettre en place une gestion écologique des espaces verts de la Maison du Parc	1.5.2
		Garantir l'exemplarité du Syndicat mixte en managant un Agenda 21	■ Garantir l'exemplarité environnementale du Syndicat mixte en adoptant un Système de Management Environnemental intégrant notamment	2.4.1

## FINALITÉ 3 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
La charte permet-elle une amélioration de la qualité de vie, vers un mode de vie durable, perceptible par les habitants ?	-	Maintenir par l'innovation l'offre de services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appréhender et gérer la demande et les besoins en service de proximité</li> <li>■ Coopérer pour une offre de santé accessible à tous</li> <li>■ Développer l'accueil des enfants et des personnes âgées</li> <li>■ Maintenir les commerces de proximité de manière équilibrée</li> </ul>	2.2.1
		Rendre accessible les services au plus grand nombre	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accompagner les établissements recevant du public pour l'application de la loi Handicap</li> <li>■ Proposer des prestations touristiques accessibles à tous</li> <li>■ Constituer une offre complète en matière de services pour le public handicapé</li> </ul>	2.2.2
La charte permet-elle la préparation de conditions de vie durable pour tous à long terme (mobilité durable, logement durable, alimentation saine et durable, activités physiques « en plein air », santé environnementale, sécurité et tranquillité des personnes, participation et citoyenneté..) ?	-	Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer l'agriculture biologique</li> <li>■ Ouvrir le marché de la restauration collective en privilégiant l'agriculture biologique</li> <li>■ Appréhender la demande et les besoins en produits locaux</li> <li>■ Maintenir et développer une production alimentaire durable et intégrée au territoire</li> <li>■ Soutenir et développer la vente directe</li> <li>■ Soutenir les micro-filières de proximité</li> <li>■ Ouvrir le marché de la restauration collective</li> <li>■ Promouvoir les produits locaux notamment en faisant de la Maison du Parc une vitrine des productions locales et en créant un réseau de commerces et de restaurants du territoire qui seront "vitrine-relais"</li> </ul>	2.1.1
		Développer les filières d'utilisation des matériaux locaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maintenir et développer une production de matériaux durable et intégrée au territoire</li> <li>■ Développer le recyclage des déchets et matériaux sur le territoire et développer leur réutilisation</li> <li>■ Dynamiser et consolider les initiatives et réseaux de production locale</li> <li>■ Promouvoir l'utilisation des matériaux locaux</li> <li>■ Promouvoir l'innovation dans l'utilisation des matières premières du territoire</li> </ul>	2.1.2
		Organiser l'offre de transport autour des pôles et services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Structurer les mobilités en promouvant la mobilité durable</li> <li>■ Développer les transports alternatifs à la voiture</li> <li>■ Développer le transport collectif</li> <li>■ Proposer des déplacements combinés efficaces</li> <li>■ Limiter les déplacements par le développement du télétravail et la mise en place de télé-centres</li> </ul>	2.2.3



Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Cf. indicateur de l'objectif stratégique 1.5 : Etat qualitatif et quantitatif des masses d'eau du territoire	Valeurs de la DCE (à préciser)	Atteindre le bon état écologique des affluents de la Seine traversant le Parc aux horizons 2019 (au lieu de 2021) ou 2025 (au lieu de 2027)	AESN	PnrBSN	3 ans (2015) mi-charte (2019) fin de charte (2025)	-	✓	✓
Proportion de sites et sols pollués identifiés comme points noirs ayant bénéficié d'une action de dépollution	2 options : 1) Les 11 points noirs recensés sur le Plan Parc 2) Diag. à faire dans les 3 premières années	Dépollution / élimination de tous les points noirs en fin de Charte	BASOL (BRGM), recensement des friches indus. de l'EPFN (2012), DREAL...	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Taux d'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 du Syndicat mixte	Néant	100 %	Données PnrBSN	PnrBSN	Annuelle	✓	-	-

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Evolution du temps de déplacement des habitants des pôles secondaires et des villages vers les commerces de première nécessité	Cf. enquête objectif 2.2	Temps d'accès moyen inférieur à 9 minutes	PnrBSN (enquête)	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
Proportion des communes engagées dans des actions d'accessibilité de leurs services administratifs en faveur de personnes à mobilité réduite	Selon enquête du Parc	100 % des services administratifs équipés en 2025	PnrBSN (enquête)	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Proportion de restaurants scolaires s'approvisionnant en local	138 établissements scolaires	20 % d'approvisionnement local en 2025	Enquête auprès des restaurants scolaires	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
Evolution du nombre d'entreprises de transformation du bois sur le territoire	Donnée à construire avec les partenaires => la valeur sera calculée pour 2013	Maintien	Diagnostic charte forestière	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	-
Nombre de communes desservies par des transports collectifs	27 communes du périmètre (bus)	44 communes (+ 11 communes projet bus Yvetot + 6 plateformes covoiturage)	Données des Communautés de communes, Départements	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓

## FINALITÉ 3 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS (SUITE)

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
La charte intègre-telle une stratégie en faveur de l'accès à la connaissance au service du développement durable ?	-	Diffuser et partager la connaissance du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en œuvre une infrastructure de partage de données géographiques</li> <li>■ Offrir aux communes et aux intercommunalités un accès privilégié aux informations de leur territoire</li> <li>■ Garantir l'accès à l'Internet haut débit à tout le territoire et développer le très haut débit</li> <li>■ Créer et développer des services d'accès à la connaissance</li> </ul>	3.1.2
	-	Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Créer une dynamique de réseau entre les acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable</li> <li>■ Créer des outils pédagogiques</li> <li>■ Privilégier le contact avec le réel et la mise en situation dans les pratiques éducatives</li> </ul>	3.2.1
La charte permet-elle l'appropriation du patrimoine culturel local (langues, savoir-faire et culture locaux, patrimoine bâti, arts)	-	Valoriser le territoire et ses savoir-faire en développant un tourisme et des loisirs durables	-	2.5
	-	Promouvoir et commercialiser le territoire, ses activités et savoir-faire locaux afin de développer sa notoriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faire connaître aux visiteurs et habitants de proximité, l'offre touristique du Parc dans les différents relais d'information</li> <li>■ Développer l'offre touristique spécifique "Parc" sous forme de produits commercialisables par les partenaires publics et privés et les tour-operators</li> <li>■ Faire converger les réflexions sur le positionnement touristique du Parc</li> </ul>	2.5.3
	-	Développer et diversifier l'offre d'animation pédagogique pour favoriser la découverte du territoire et privilégier une approche par le terrain et par le sensible	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accueillir les publics sur la maison du Parc et les informer sur le territoire, en créant sur place un centre d'interprétation</li> <li>■ Organiser des journées de lecture et de compréhension du territoire à l'intention des élus et des acteurs de l'aménagement et de la construction</li> </ul>	3.2.1
	□ Mise en place d'une politique de conservation et de médiation des collections	S'appuyer sur la restructuration des musées pour le développement d'une politique culturelle novatrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définir un projet scientifique et culturel pour les collections de l'écomusée de la Basse Seine</li> <li>■ Mettre en place des journées d'échange des musées du territoire</li> <li>■ Renforcer les liens entre les musées et le tissu local avec les universités et avec les entreprises</li> <li>■ Poursuivre la politique de conservation et de médiation des collections</li> </ul>	3.2.2
	-	Révéler et partager les trésors cachés	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poursuivre les inventaires communaux des patrimoines culturels</li> <li>■ Mettre en place d'un programme d'animations à l'échelle communale</li> <li>■ Valoriser la mémoire orale des habitants</li> <li>■ Favoriser l'ouverture ponctuelle de certains sites méconnus au grand public</li> </ul>	3.2.3
-	Favoriser une culture de l'information entre les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évaluer les besoins d'information des habitants et concevoir des outils de communication communs et mutualisés avec les collectivités (EPCI, communes)</li> <li>■ Développer des outils de communication pour valoriser les actions communes (l'Echo des Boucles, site Internet, voyages de presse...).</li> <li>■ Créer un réseau social internet spécifique au territoire</li> </ul>	3.4.1	
Le parc naturel régional est-il exemplaire dans ses pratiques internes (santé environnementale, mentale des agents...)?	-	Garantir l'exemplarité du Syndicat mixte en managant un agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Garantir l'exemplarité sociale et la qualité de vie au travail</li> <li>■ Assurer la prévention et le traitement des risques pour la santé des agents</li> <li>■ Formaliser la démarche par un engagement d'exemplarité interne, sociale et environnemental.</li> </ul>	2.4.1

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Cf. QE de l'objectif stratégique 3.1 : Evaluer la diffusion de la connaissance du territoire	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, BE prestataires...)	Bureau d'étude/ PnrBSN	Mi-charte fin de charte	✓	✓	-
Cf. QE de l'objectif stratégique 3.2 : Quelle perception les habitants ont-ils de la qualité de l'offre d'éducation à l'environnement et au territoire dans le Parc ?	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, prestataires...)	Bureau d'étude/ PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	-
Evolution quantitative de la fréquentation dans les sites et monuments touristiques payants du territoire	La valeur sera calculée en 2013 / données réactualisées	Augmentation de la fréquentation globale de 5 % par rapport à la moyenne 2005/2009 (= 158 322 visiteurs)	OT, CDT, CRT, prestataires (nombre d'entrées)	PnrBSN	Triennale mi-charte fin de charte	-	-	✓
Cf. indicateur de l'objectif stratégique 2.5 : Evolution quantitative de la fréquentation dans les sites et monuments touristiques payants du territoire	La valeur sera calculée en 2013 / données réactualisées	Augmentation de la fréquentation globale de 5 % par rapport à la moyenne 2005/2009 (= 158 322 visiteurs)	OT, CDT, CRT, prestataires (nombre d'entrées)	PnrBSN	Triennale mi-charte fin de charte	-	-	✓
Cf. QE de l'objectif stratégique 3.2 : Quelle perception les habitants ont-ils de la qualité de l'offre d'éducation à l'environnement et au territoire dans le Parc ?	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, prestataires...)	Bureau d'étude/ PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	-
Fréquentation des musées et de l'Ecomusée du Parc	Données 2013	-	Données PnrBSN	PnrBSN	Triennale	-	✓	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 L'organisation mise en place a-t-elle permis de faire évoluer la perception des habitants sur le Parc ?	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, prestataires...)	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	-
Taux d'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 du Syndicat mixte	Néant	100 %	Données PnrBSN	PnrBSN	Annuelle	✓	-	-

## FINALITÉ 4 COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
La charte vise-t-elle à renforcer le lien social entre les habitants ?	-	Construire et mettre en œuvre un projet culturel de qualité, avec les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Investir certains lieux de sociabilité et participer à leur maintien par la mise en place d'animations culturelles et éducatives pour sensibiliser à d'autres comportements en lien avec l'Agenda 21</li> <li>■ Soutenir et développer une programmation culturelle de qualité en zone rurale</li> <li>■ Croiser les formes culturelles et les pratiques entre amateurs et artistes professionnels</li> <li>■ Développer les événements favorisant les rencontres entre les publics et les générations</li> <li>■ Soutenir les acteurs associatifs et contribuer à la mise en réseau des acteurs culturels</li> <li>■ Développer des dynamiques avec les habitants, les lieux, les ressources locales en s'appuyant sur l'expérience lecture</li> </ul>	3.3.1
	-	Révéler et partager les trésors cachés	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A partir des données de l'inventaire croisé, mise en place d'un programme d'animations (spectacles vivants, nocturnes, débats) à l'échelle communale</li> <li>■ Valoriser la mémoire orale des habitants</li> <li>■ Favoriser l'ouverture ponctuelle de certains sites méconnus au grand public</li> </ul>	3.2.3
La charte intègre-t-elle une stratégie volontariste de lutte contre les grandes précarités (emploi, perte d'autonomie, exercice des droits fondamentaux..) ?	-	Répondre aux besoins des habitants en diversifiant les services de proximité	-	2.2
	-	Maintenir par l'innovation l'offre de services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appréhender et gérer la demande et les besoins en service de proximité</li> <li>■ Coopérer pour une offre de santé accessible à tous</li> <li>■ Développer l'accueil des enfants et des personnes âgées</li> </ul>	2.2.1
	-	Rendre accessible les services au plus grand nombre	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Proposer des prestations touristiques accessibles à tous : personnes en situation de handicap ou de précarité sociale (personnes seules, familles monoparentales) et/ou financière</li> <li>■ Accompagner les établissements recevant du public pour l'application de la loi handicap</li> <li>■ Constituer une offre complète en matière de services pour le public handicapé</li> </ul>	2.2.2
	-	Favoriser l'initiative en milieu rural notamment en développant l'économie sociale et solidaire	-	2.3
	-	Encourager et accompagner la création d'activité et la transmission d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Analyser le tissu économique avec l'ensemble des partenaires</li> <li>■ Accompagner les porteurs de projets</li> <li>■ Dynamiser l'installation agricole</li> <li>■ Développer l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté par le biais d'activités en lien avec le développement durable du territoire et inscrites dans la dynamique d'emploi territoriale.</li> </ul>	2.3.1
	-	Développer l'économie sociale et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Connaître et faire reconnaître l'économie sociale et solidaire</li> <li>■ Renforcer l'émergence d'une économie sociale et solidaire sur le territoire par la mise en réseau des acteurs</li> <li>■ Créer sur la Maison du Parc une plateforme territoriale de l'économie sociale et solidaire avec les acteurs régionaux pour regrouper l'information</li> </ul>	2.3.2
	■ Développement du livre et de la lecture publique et de lutte contre l'illettrisme	Construire et mettre en œuvre un projet culturel de qualité, avec les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poursuivre une action de développement du livre et de la lecture publique et de lutte contre l'illettrisme</li> </ul>	3.3.1

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Cf. QE de l'objectif stratégique 3.3 : Evaluer la perception par les habitants de l'offre culturelle dans le Parc	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, prestataires...)	Bureau d'étude/ PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	✓	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
QE : Evaluer la perception par les habitants de l'offre de services de proximité	-	-	PnrBSN (enquête)	Bureau d'étude/ PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	✓	✓	✓
Evolution du temps de déplacement des habitants des pôles secondaires et des villages vers les commerces de première nécessité	Cf. enquête objectif 2.2	Temps d'accès moyen inférieur à 9 minutes	PnrBSN (enquête)	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	-	✓
Proportion des communes engagées dans des actions d'accessibilité de leurs services administratifs en faveur de personnes à mobilité réduite	Selon enquête du Parc	100 %	PnrBSN (enquête)	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	✓	✓
Evolution du nombre d'emplois non délocalisables	La valeur sera calculée en 2013	Augmentation	Données des partenaires ADRESS, CRES, Chambres consulaires, INSEE	PnrBSN	Fin de chartre	✓	✓	✓
Rapport entre la création-reprise et la disparition d'entreprises sur le territoire	Equilibre entre perte et création d'entreprises	Augmentation	Données des partenaires boutiques de gestion, Chambres Consulaires, INSEE	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	-	-
Proportion de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi total	Uniquement valeur cantonale pour 2011 => la valeur sera calculée pour le territoire du Parc en 2012	12 %	ADRESS, CRES	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	-	-
Cf. QE de l'objectif stratégique 3.3 : Evaluer la perception par les habitants de l'offre culturelle dans le Parc	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, prestataires...)	Bureau d'étude/ PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	✓	-

## FINALITÉ 4 COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS (SUITE)

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
<b>La stratégie territoriale intègre-t-elle une ambition en termes de coopération entre territoires au service du développement durable ?</b>	-	Maintenir par l'innovation l'offre de services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir les commerces de proximité de manière équilibrée en identifiant (...) les regroupements et mutualisations possibles entre les villages.</li> </ul>	2.2.1
		Développer la connaissance du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en réseau les ressources documentaires sur le territoire</li> <li>Renforcer la politique d'acquisition et de mutualisation des données de référence du territoire</li> </ul>	3.1.1
		Diffuser et partager la connaissance du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre une infrastructure de partage de données géographiques</li> <li>Partager les ressources documentaires du territoire en favorisant l'interconnexion entre les centres de ressource</li> <li>Garantir l'accès à l'Internet haut débit à tout le territoire et développer le très haut débit</li> </ul>	3.1.2
		Construire et mettre en œuvre un projet culturel de qualité, avec les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les acteurs associatifs et contribuer à la mise en réseau des acteurs culturels</li> </ul>	3.3.1
		Initier et développer les partenariats avec les acteurs nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les coopérations décentralisées</li> <li>Mener des actions de coopération avec des territoires de projet français ou étrangers, qui sont également des espaces protégés sur la base de projets pluriannuels contractualisés</li> <li>Soutenir les actions de coopération et de jumelage initiées par les collectivités et les associations locales pour favoriser l'ouverture du territoire</li> <li>Soutenir les habitants et acteurs du territoire lorsque ceux-ci sont initiateurs de projets d'échanges solidaires</li> </ul>	3.4.2
		S'appuyer sur la restructuration des musées pour le développement d'une politique culturelle novatrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des journées d'échange des musées du territoire</li> </ul>	3.2.2
<b>Le parc naturel régional est-il exemplaire dans ses pratiques internes (handicap, parité...) ?</b>	-	Accompagner les collectivités dans le développement durable et garantir l'exemplarité du Parc en manageant un Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir l'exemplarité sociale et la qualité de vie au travail en l'inscrivant dans un règlement intérieur validé paritairement.</li> <li>Formaliser la démarche par un engagement d'exemplarité interne, social et environnemental.</li> </ul>	2.4.1

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Evolution du temps de déplacement des habitants des pôles secondaires et des villages vers les commerces de première nécessité	Cf. enquête objectif 2.2	Temps d'accès moyen inférieur à 9minutes	PnrBSN (enquête)	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
QE de l'objectif stratégique 3.1 : La diffusion de la connaissance du territoire a-t-elle progressé ?	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, BE prestataires...)	Bureau d'étude/PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓
QE de l'objectif stratégique 3.1 : la diffusion de la connaissance du territoire a-t-elle progressé ?	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, BE prestataires...)	Bureau d'étude/PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Cf. QE de l'objectif stratégique 3.3 : Evaluer la perception par les habitants de l'offre culturelle dans le Parc	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, prestataires...)	Bureau d'étude/PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	-
Nombre d'actions de coopération menées par les partenaires en lien avec les ambitions de la charte	-	-	-	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	-
Fréquentation des musées et de l'Ecomusée du Parc	-	-	-	Bureau d'étude/PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	-
Taux d'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 du Syndicat mixte	Néant	100 %	Données PnrBSN	PnrBSN	Annuelle	✓	-	-

## FINALITÉ 5 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
La charte favorise-t-elle la rencontre d'acteurs diversifiés et l'émergence de projets nouveaux en matière de consommation et production responsables ?	-	Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appréhender la demande et les besoins en produits locaux</li> <li>■ Soutenir et développer la vente directe par les actions collectives (type AMAP)</li> <li>■ Ouvrir le marché de la restauration collective, et notamment la restauration scolaire à un approvisionnement de proximité, en privilégiant l'agriculture biologique.</li> </ul>	2.1.1
		Relocaliser les filières et les activités de transformation et de commercialisation des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dynamiser et consolider les initiatives de production locale en mettant les acteurs en réseau</li> <li>■ Promouvoir l'innovation dans l'utilisation des matières premières du territoire</li> </ul>	2.1.2
		Structurer et animer l'offre de tourisme et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer une dynamique d'animations autour des routes touristiques et pôles thématiques emblématiques</li> <li>■ Organiser l'itinérance par des modes de déplacement doux</li> <li>■ Elaborer une gamme de produits innovants</li> </ul>	2.5.1
La charte vise-t-elle la mobilisation des décideurs économiques vers une production responsable (filières durables, aménagement..) ?	-	Accompagner les collectivités dans le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Encourager et accompagner les démarches de gestion durable des zones d'activités</li> <li>■ Diffuser les outils d'aménagement durable</li> <li>■ Lier un partenariat avec les collectivités pour la promotion et le partage des expériences de gestion environnementale et durable des zones artisanales et industrielles limitrophes</li> </ul>	2.4.2
		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Engager des entreprises dans des certifications environnementales</li> </ul>	Maîtriser les impacts paysagers ou environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Privilégier le recyclage des déchets inertes issus du BTP</li> <li>■ Evaluer l'impact de l'utilisation de granulats marins, notamment les rejets d'eaux salées</li> <li>■ Poursuivre l'engagement des entreprises dans des certifications environnementales</li> <li>■ Limiter les nuisances liées au transport</li> <li>■ Systématiser les réhabilitations de carrières exemplaires</li> </ul>
La charte vise-t-elle le développement d'une consommation et de pratiques responsables ?	-	Accompagner les collectivités dans le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diffuser l'expertise du Syndicat mixte en initiant des démarches de développement durable pour les collectivités du territoire de type Agenda 21</li> </ul>	2.4.2
		Accompagner les entreprises dans une démarche d'amélioration environnementale continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accompagner les artisans, les commerçants, les PME dans des démarches de progrès environnementaux et de qualification</li> <li>■ Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de développement durable</li> <li>■ Inciter les acteurs touristiques à mettre en œuvre des démarches de développement durable</li> </ul>	2.4.3
		Développer les filières courtes innovantes et encourager la consommation des produits du territoire	-	2.1
		Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maintenir et développer une production alimentaire durable et intégrée au territoire (viande, lait, fruits)</li> <li>■ Développer l'agriculture biologique</li> <li>■ Soutenir les micro-filières de proximité notamment en développant les petites unités artisanales de transformation</li> </ul>	2.1.1
		Développer les filières d'utilisation des matériaux locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Maintenir et développer une production de matériaux durable et intégrée au territoire</li> <li>■ Développer le recyclage des déchets et matériaux sur le territoire et développer leur réutilisation</li> </ul>	2.1.2



Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Proportion de restaurants scolaires s'approvisionnant en local	138 établissements scolaires	20 % d'approvisionnement local en 2025	Enquête auprès des restaurants scolaires	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	-	✓
Evolution du nombre d'entreprises de transformation du bois sur le territoire	Donnée à construire avec les partenaires => la valeur sera calculée pour 2013	Maintien	ONF, entreprises...	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	-	-
Evolution du linéaire de voies de déplacements doux	La valeur sera calculée en 2013 / données réactualisées	Doubler l'existant à fin de la chartre	OT, Départements, associations et fédérations, SIG	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	-	✓
Proportion de collectivités ayant mis en place une démarche Agenda 21	1 Communauté de communes (Caux-Vallée-de-Seine)	Les 9 CC-CA du territoires du Parc	www.agenda21france.org	PnrBSN	Triennale mi-chartre fin de Chartre	-	-	✓
Proportion de surfaces réhabilitées en cohérence avec la chartre / surfaces totales exploitées	Sans objet	100 %	Etat	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	-	✓
Proportion de collectivités ayant mis en place une démarche Agenda 21	1 Communauté de communes (Caux-Vallée-de-Seine)	Les 9 CC-CA du territoires du Parc	www.agenda21france.org	PnrBSN	Triennale mi-chartre fin de chartre	-	-	✓
Proportion d'entreprises ayant mis en œuvre des démarches de qualification environnementale	La valeur sera calculée en 2012 (cf. structures labellisatrices)	Augmentation	ISO, EMAS, ADEME, WWF...	PnrBSN	Triennale mi-chartre fin de chartre	-	✓	✓
Proportion de l'agriculture biologique dans la production agricole du territoire	2009 : 289 ha soit 0,6 % de la SAU	6 % de la SAU en 2025, révisable à mi-chartre	Cf. GRABHN	PnrBSN	Triennale mi-chartre fin de chartre	✓	✓	✓
Proportion d'agriculteurs commercialisant tout ou partie de leur production en vente directe	2010 : 11 %	Augmentation de 30 %	Parc : mise à jour état des données (stage 4 mois tous les 5 ans) RGA : extraction sur le territoire du Parc	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	✓	✓	✓
Proportion de restaurants scolaires s'approvisionnant en local	138 établissements scolaires	20 % d'approvisionnement local en 2025	Enquête auprès des restaurants scolaires	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	-	✓
Evolution du nombre d'entreprises de transformation du bois sur le territoire	Donnée à construire avec les partenaires => la valeur sera calculée pour 2013	Maintien	ONF, entreprises...	PnrBSN	Mi-chartre fin de chartre	-	-	-

## FINALITÉ 5 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES (SUITE)

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Objectifs de la charte 2025	Actions charte 2025	Objectif
<b>La charte prévoit-elle l'adaptation de l'économie locale, des emplois et des formations aux évolutions à venir ?</b>	-	Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux	■ Appréhender la demande et les besoins en produits locaux	2.1.1
		Relocaliser les filières et les activités de transformation et de commercialisation des produits	■ Promouvoir l'utilisation des matériaux locaux en développant la formation des professionnels à leur utilisation	2.1.2
		Garantir l'adéquation entre les activités et le territoire	-	2.4
		Qualifier dans une approche environnementale et durable les entreprises, les produits et les services	■ Connaître, construire et adapter les référentiels de qualification et/ou de labellisation existants ■ Sensibiliser, identifier et accompagner les prestataires dans une démarche de progrès ■ Qualifier les entreprises proposant des prestations touristiques ou des produits alimentaires ou artisanaux en vente directe	2.5.2
<b>Le Parc naturel régional est-il exemplaire dans ses pratiques internes (formations, sensibilisation...)?</b>	-	Développer la consommation de produits agroalimentaires locaux	■ Promouvoir les produits locaux notamment en faisant de la Maison du Parc une vitrine des productions locales et en créant un réseau de commerces et de restaurants du territoire qui seront "vitrine-relais"	2.1.1
		Accompagner les collectivités dans le développement durable et garantir l'exemplarité du Parc en managant un Agenda 21	■ Traiter les problématiques environnementales en adoptant un Système de Management Environnementale ■ Analyse en coût global des projets d'investissement ■ Prendre en compte systématiquement des critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges rédigés par le Parc lorsqu'il est maître d'œuvre d'un projet ■ Formaliser une politique d'achats responsables ■ Initier une démarche d'information et de communication auprès des agents et des élus aux pratiques écoresponsables ■ Prise en compte de l'éco-responsabilité dans la réalisation des événementiels	2.4.1

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
Proportion de restaurants scolaires s'approvisionnant en local	138 établissements scolaires	20 % d'approvisionnement local en 2025	Enquête auprès des restaurants scolaires	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
Evolution du nombre d'entreprises de transformation du bois sur le territoire	Donnée à construire avec les partenaires => la valeur sera calculée pour 2013	Maintien	ONF, entreprises...	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	-
Nombre d'entreprises participant au concours Ecotrophée organisé par le Parc	Données 2013	Enquête	PnrBSN	PnrBSN	Fin de charte	✓	✓	-
Evolution du nombre de structures touristiques labellisées au titre du développement durable ou engagées dans une démarche de progrès	La valeur sera calculée en 2013 / données réactualisées	Doubler le nombre d'entreprises labellisées	Données des opérateurs en charge des labels de qualification	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Proportion de restaurants scolaires s'approvisionnant en local	138 établissements scolaires	20 % d'approvisionnement local en 2020	Enquête auprès des restaurants scolaires	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
Taux d'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 du Syndicat mixte	Néant	100 %	Données PnrBSN	PnrBSN	Annuelle	✓	-	-

# Les 5 éléments déterminants

## de démarche du cadre de référence Agenda 21

ÉLÉMENT DE DÉMARCHE 1 LA PARTICIPATION DES ACTEURS		
Questions à se poser	Références Charte 2025	Actions Parc
<p>Dans quelle mesure les objectifs et les règles de la participation ont-ils été formalisés clairement ?</p> <p>Existe-t-il une instance permanente de concertation ?</p> <p>Les modalités de mise en œuvre de la concertation sont-elles satisfaisantes ?</p> <p>Les apports de la concertation sont-ils pris en compte à chaque étape ?</p> <p>La participation a-t-elle permis de démultiplier les actions collectives ?</p>	1.3. La charte : un projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Démarche volontaire</b></li> <li>■ <b>Engagement des signataires</b> : L'Etat et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. L'Etat et les Régions adhérant à la charte peuvent conclure avec l'organisme de gestion du Parc un contrat en application du contrat de projet Etat-Régions (art. L333-1 du code de l'environnement). Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et mesures de la charte approuvée (art. L333-1 et R333-13).</li> </ul>
	3.2. Une large concertation pour nourrir un projet partagé	Cf. Schéma de révision de la charte
	3.2.C. La volonté de porter le débat sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Groupes de travail</b> : Création de groupe de travail autour des principales thématiques : paysages, économie, agriculture, urbanisme, culture, éducation à l'environnement, risques, énergie et lien social; organisation de six séminaires et groupes de travail spécifiques</li> <li>■ <b>Débat avec les élus et les collectivités territoriales et locales</b> : visites de terrain, sorties techniques, réunions et rencontres techniques et politiques territorialisées avec les EPCI</li> <li>■ <b>Implication des habitants</b> : cafés-climat, les fêtes du Parc, l'Echo des Boucles, journal du Parc.</li> </ul>
	4.2. La représentation de tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Les instances délibérantes</b> : <b>Comité syndical</b> (collège des collectivités territoriales, collège des EPCI, collège des communes) et <b>Bureau du comité syndical</b> (19 membres)</li> <li>■ <b>Les instances consultatives</b> : commissions thématiques, commission de réflexion prospective, conseil scientifique, Conseil de Développement Durable du Territoire</li> </ul>
	4.3. Une politique partenariale au cœur de la charte	Pour mieux asseoir l'action du Parc dans la durée, le Syndicat mixte tisse des liens techniques et mène des actions conjointes avec les acteurs du territoire, qu'ils soient signataires de la charte ou partenaires de celle-ci.
	4.4. La place du Syndicat mixte du Parc : un rôle adapté à chaque enjeu	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Le Parc naturel régional doit être consulté lors de l'élaboration ou de la révision de certains documents</b></li> <li>■ <b>Les réunions de concertation avec élus et acteurs du territoire ont permis de clarifier les modes opératoires attendus du Syndicat mixte du Parc</b> : maître d'ouvrage et maître d'œuvre de certains programmes, apporter différents services de gestion à des partenaires signataires de la charte, apporte ses ressources et ses connaissances auprès des collectivités signataires, d'animateur, ou de facilitateur au service de projets de développement local, médiateur sur des projets complexes et devant intégrer des objectifs ou des contraintes parfois antagonistes</li> </ul>

ÉLÉMENT DE DÉMARCHE 2 L'ORGANISATION DU PILOTAGE		
Questions à se poser	Références Charte 2025	Actions Parc
<p>La charte bénéficie-t-elle d'un portage politique fort ?</p> <p>Existe-t-il une instance d'orientation stratégique ?</p> <p>La charte bénéficie-t-elle d'un pilotage opérationnel et efficace ?</p> <p>Les moyens nécessaires au pilotage sont-ils prévus et mobilisés ?</p>	4.2. La représentation de tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Les instances délibérantes</b> : <b>Comité syndical</b> (collège des collectivités territoriales, collège des EPCI, collège des communes) et <b>Bureau du comité syndical</b> (19 membres)</li> <li>■ <b>Les instances consultatives</b> : commissions thématiques, commission de réflexion prospective, conseil scientifique, Conseil de Développement Durable du Territoire</li> </ul>
	4.3. Une politique partenariale au cœur de la charte	Pour mieux asseoir l'action du Parc dans la durée, le Syndicat mixte tisse des liens techniques et mène des actions conjointes avec les acteurs du territoire, qu'ils soient signataires de la charte ou partenaires de celle-ci

### ÉLÉMENT DE DÉMARCHE 3 LA TRANSVERSALITÉ DES APPROCHES

Questions à se poser	Références Charte 2025	Actions Parc
<p>La charte permet-elle l'articulation des actions, des compétences et des stratégies ?</p> <p>L'organisation interne favorise-t-elle la transversalité ?</p> <p>La prise de décision s'appuie-t-elle sur une mise en évidence des impacts croisés et des finalités du développement durable ?</p> <p>La transversalité s'exprime-t-elle par l'engagement de responsabilité sociale et environnementale interne ?</p>	<p>4.2. La représentation de tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Les instances délibérantes : Comité syndical</b> (collège des collectivités territoriales, collège des EPCI, collège des communes) et <b>Bureau du comité syndical</b> (19 membres)</li> <li>■ <b>Les instances consultatives</b> : commissions thématiques, commission de réflexion prospective, conseil scientifique, Conseil de Développement Durable du Territoire</li> </ul>

### ÉLÉMENT DE DÉMARCHE 4 L'ÉVALUATION PARTAGÉE

Questions à se poser	Références Charte 2025	Actions Parc
<p>Le dispositif d'évaluation est-il formalisé ?</p> <p>L'évaluation est-elle participative (habitants, partenaires, services..) ?</p>	<p>4.6.B Comment évaluer ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Indicateurs de résultat</b> : pression, état, réponse</li> <li>■ <b>Question évaluative</b> : Il s'agit d'une question ou d'une série de questions posées à un public déterminé, afin d'évaluer leur opinion sur un objectif stratégique de la charte. La question évaluative permet d'obtenir une "photographie" de la perception d'un enjeu ou d'un objectif à un moment précis. Elle permet également d'évaluer l'évolution des perceptions au cours de la charte et de questionner sur le rôle du Syndicat mixte par rapport à l'évolution observée, les mêmes questions étant posées en début et en fin de charte.</li> </ul>
<p>Le dispositif d'évaluation se révèle-t-il satisfaisant et utile ?</p> <p>Les résultats de l'évaluation sont-ils communiqués de manière claire et accessible pour tous ?</p>	<p>4.6.C Quand évaluer ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Suivi et collecte continu</b></li> <li>■ <b>Etat initial des indicateurs ou des questions évaluatives</b></li> <li>■ <b>Evaluations</b> : intermédiaires à mi-chartre, en fin de charte</li> </ul>

## ÉLÉMENT DE DÉMARCHÉ 5 UNE STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Questions à se poser	Actions de la charte 2011 effectuées, en cours ou programmées	Orientations prévues par la charte	Actions charte 2025	Objectif
Les agents et les élus s'inscrivent-ils dans une logique d'apprentissage collectif et continu ?		Favoriser une culture de l'information entre les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer les formations et voyages d'étude pour les élus et par les élus</li> <li>■ Redéfinir la place et le rôle des représentants des structures (techniciens référents, délégués communaux)</li> <li>■ Construire des réseaux-relais d'habitants, en lien avec les communes</li> <li>■ Développer une culture de l'information au sein de l'équipe du Parc</li> <li>■ Evaluer les besoins d'information des habitants et concevoir des outils de communication communs et mutualisés avec les collectivités (EPCI, communes)</li> <li>■ Développer des outils de communication pour valoriser les actions communes (l'Echo des Boucles, site Internet, voyages de presse...).</li> <li>■ Créer un réseau social internet spécifique au territoire.</li> <li>■ Elaborer des annuaires des acteurs, et préparer des forums d'échange</li> </ul>	3.4.1
		Initier et développer les partenariats avec les acteurs nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Favoriser les coopérations décentralisées</li> <li>■ Mener des actions de coopération avec des territoires de projet français ou étrangers, qui sont également des espaces protégés sur la base de projets pluriannuels contractualisés</li> <li>■ Soutenir les actions de coopération et de jumelage initiées par les collectivités et les associations locales pour favoriser l'ouverture du territoire.</li> <li>■ Soutenir les habitants et acteurs du territoire lorsque ceux-ci sont initiateurs de projets d'échanges solidaires</li> </ul>	3.4.2
La charte suscite-t-elle l'innovation en termes de développement durable ?  La charte permet-elle la mise en mouvement des acteurs dans une dynamique de développement durable (éco-conditionnalité des aides, animation développement durable sur le territoire, capacité à relayer les besoins du territoire aux partenaires supra territoriaux..) ?		Garantir l'exemplarité du Syndicat mixte en manquant un Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Formaliser la démarche par un engagement d'exemplarité interne, sociale et environnemental</li> <li>■ Garantir l'exemplarité environnementale du Syndicat mixte en adoptant un Système de Management Environnemental</li> </ul>	2.4.1
		Accompagner les collectivités dans le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diffuser l'expertise du Syndicat mixte en initiant des démarches de développement durable pour les collectivités du territoire de type Agenda 21</li> <li>■ Encourager et accompagner les démarches de gestion durable des zones d'activités</li> <li>■ Lier un partenariat avec les collectivités pour la promotion et le partage des expériences de gestion environnementale et durable des zones artisanales et industrielles limitrophes</li> </ul>	2.4.2
		Accompagner les entreprises dans une démarche d'amélioration environnementale continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ En privilégiant les démarches collectives ou territoriales, accompagner les artisans, les commerçants, les PME dans des démarches de progrès environnementaux et de qualification</li> <li>■ Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de développement durable</li> <li>■ Inciter les acteurs touristiques à mettre en œuvre des démarches de développement durable</li> </ul>	2.4.3
		Maîtriser les impacts paysagers ou environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poursuivre l'engagement des entreprises dans des certifications environnementales</li> </ul>	2.4.4
		Maintenir par l'innovation l'offre de services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appréhender et gérer la demande et les besoins en service de proximité</li> <li>■ Coopérer pour une offre de santé accessible à tous</li> <li>■ Développer l'accueil des enfants et des personnes âgées</li> <li>■ Maintenir les commerces de proximité de manière équilibrée</li> </ul>	2.2.1

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible	Source de données	Collecte des données	Périodicité	Tableau de bord	Fiche	Carte
CF QE : L'organisation mise en place a-t-elle permis de faire évoluer la perception des habitants sur le Parc ?	Cf. fiche QE	Cf. fiche QE	Données PnrBSN + enquête auprès du territoire (habitants, partenaires, collectivités, prestataires...)	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	✓	-
Nombre d'actions de coopération menées par les partenaires, en lien avec la charte	-	-	-	-	Mi-charte fin de charte	-	✓	-
Taux d'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 du Syndicat mixte	Néant	100 %	Données PnrBSN	PnrBSN	Annuelle	✓	-	-
Proportion de collectivités ayant mis en place une démarche Agenda 21	1 Communauté de communes (Caux-Vallée-de-Seine)	Les 9 CC-CA du territoires du Parc	www.agenda21france.org	PnrBSN	Triennale mi-charte fin de charte	-	-	✓
Proportion d'entreprises ayant mis en œuvre des démarches de qualification environnementale	La valeur sera calculée en 2012 (cf. structures labellisatrices)	Augmentation	ISO, EMAS, ADEME, WWF...	PnrBSN	Triennale mi-charte fin de charte	-	✓	✓
Proportion de l'agriculture biologique dans la production agricole du territoire	2009 : 289 ha soit 0,6 % de la SAU	Augmentation de 100 %	Cf. GRABHN	GRABHN	Triennale mi-charte fin de charte	✓	✓	✓
Proportion de surfaces réhabilitées en cohérence avec la charte / surfaces totales exploitées	Sans objet	100 %	Etat	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓
Evolution du temps de déplacement des habitants des pôles secondaires et des villages vers les commerces de première nécessité	Cf. enquête objectif 2.2	Temps d'accès moyen inférieur à 9 minutes	PnrBSN (enquête)	PnrBSN	Mi-charte fin de charte	-	-	✓

 *L'ensemble des documents de la charte est disponible :*

**Maison du Parc**

BP 13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit  
Tél. 02 35 37 23 16

Les documents sont également téléchargeables sur le site :  
**[www.pnr-seine-normande.com](http://www.pnr-seine-normande.com)**

